



La convenance est-elle une obligation?

Par **petiteeve**, le **07/04/2009** à **11:49**

Bonjour.

J'aimerais une explication sur une phrase de mon jugement.

"La maman qui pouvait être légitimement inquiète apparait cependant avoir tendance à dramatiser les événements. Le père contrairement à ce qu'elle voudrait faire croire ne se comporte pas en irresponsable puisqu'il a éloigné le chien le chien lors de la venue des enfants,[s]ce que par précaution il convient qu'il continue à faire[/s]"

Ceci signifie-t-il que le chien doive être impérativement tenu éloigné ou que c'est au bon vouloir du père?

Par **Upsilon**, le **07/04/2009** à **18:09**

Bonjour.

A mon sens, le père doit éloigner "le chien" des enfants. C'est le sens de la phrase dans votre jugement.

Par **petiteeve**, le **08/04/2009** à **10:46**

Merci de votre réponse.

Cela me semblait évident, mais le père se vante qu'à présent il n'a plus à tenir le chien éloigné, que rien ne l'y oblige.

S'il vient chercher les enfants avec le chien, y-t-il moyen de faire quelque chose? Car selon moi, il se moquera alors ouvertement du jugement.

Par **Upsilon**, le **08/04/2009** à **13:59**

Lorsque l'on dit "il convient de faire quelque chose", c'est que cette chose doit être faite... Ça me semble logique.

Donc oui, il **DOIT** tenir le chien éloigné des enfants si cela est mentionné dans le jugement.